Foire aux infos

Aides financières

Contractuels et stagiaires,
Vous pouvez bénéficier de diverses aides.

Chèques-vacances,
chèques CESU
pour la garde d'enfant
de la déduction des
frais professionnels
aux impôts, soyez informé-e

Contactez nous :
jeunes@se-unsa.org

Le suivi de mon affectation

Le SE-Unsa est un syndicat national, présent dans toutes les académies et tous les départements.
Nos élus dans les commissions académiques et nationales peuvent suivre votre dossier.

Ne restez pas seul-e!
Contactez nous

Master non validé

Vous gardez le bénéfice du concours pendant un an. Au bout de cette année, si vous détenez toutes les qualifications requises, vous devenez fonctionnaire stagiaire. Sinon, vous perdrez le bénéfice du concours au bout de cette année de report

Nous rencontrer

À Reims : SE-UNSA

15 boulevard de la paix , rez de chaussée, locaux de l'UNSA
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org

MARNE

Infos CRPE

Je veux devenir prof des ecoles

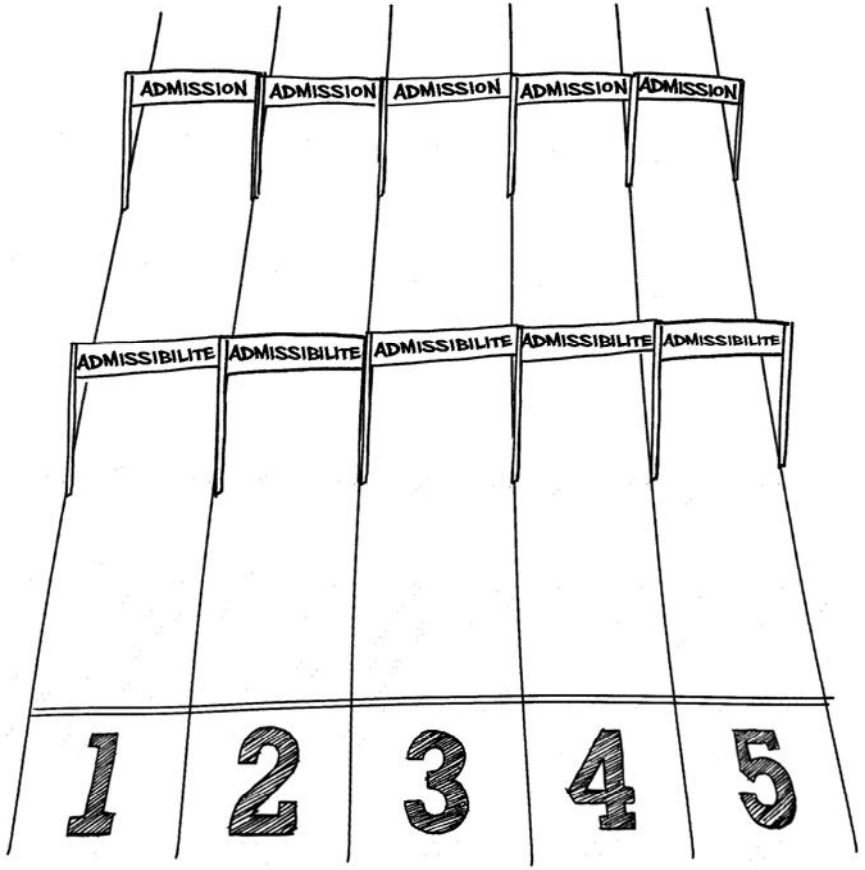

Syndicat des Enseignants -Unsa
209 bd St Germain
75 007 PARIS

01 44 39 23 00
www.se-unsa.org
secteur.formation@se-unsa.org

Chers futurs collègues,

Vous souhaitez devenir professeur des écoles.

Ce document vous donnera les repères essentiels des **épreuves orales**, des modalités de correction des écrits, des **outils** et des **conseils** pour préparer un éventuel **stage en responsabilité**. Le contenu de cette brochure ainsi que nos parutions régulières peuvent également vous aider à préparer les épreuves orales puisqu'ils traitent des réalités du métier d'enseignant.

Pour le Syndicat des Enseignants de l'Unsa, la réforme de la masterisation est à revoir de fond en comble. Nous prenons activement part à *la Refondation de l'école publique* et revendiquons la mise en place d'une réelle formation professionnelle intégrée.

Le SE-Unsa est présent à vos côtés pour vous écouter, défendre vos intérêts dans l'intérêt de tous.

N'hésitez pas à faire appel à notre équipe !

Benoît FOLB , secrétaire jeunes enseignants
06 14 25 29 64

Aline GEERAERTS, secrétaire écoles
06 14 25 31 19

Je souhaite recevoir gratuitement

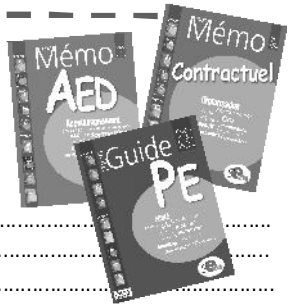

- □ un guide métier PE
- □ un mémo contractuel
- □ mieux connaitre le SE-Unsa
- □ un guide ASH
- □ un mémo AED
- □ stagiaire en savoir plus

Nom : ..... Prénom :.....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : .....Tel portable : .....

Mail (*en minuscule d'imprimerie*) : .....

À renvoyer au SE-Unsa
209, bd St Germain—75 007 PARIS

Mon choix c'est l'Unsa !

Agir en fonctionnaire de l'État et de manière éthique et responsable

Dans cette partie du CRPE, il vous est demandé d'exposer votre réponse à une question portant sur les connaissances, les capacités et les attitudes attendues d'un enseignant.

Le professeur connaît : « les valeurs de la République…les grands principes du droit de la fonction publique et le code de l'éducation…les règles de fonctionnement de l'école… »

Quelles sont les obligations d'un fonctionnaire ?

Obligation de servir : ils consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées.

Laïcité : le service public d'Education est laïque. Dans l'exercice de leurs fonctions, les enseignants doivent impérativement éviter toute marque distinctive de nature philosophique, religieuse ou politique.

Obligation de désintéressement : les fonctionnaires sont au service de la collectivité publique ; cette situation leur interdit de tirer de leur profession des avantages pécuniaires en dehors de leur rémunération.

Obligation de réserve : les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal.

Le Syndicat des enseignants de l'Unsa peut mettre à votre disposition ses parutions pour vous aider à forger des réponses à ces questions.

Agenda 21 : les enseignants de l'UNSA s'engagent dans le développement durable !

Epreuve d'EPS

Les particularités

Chaque candidat doit obligatoirement remettre au jury, le jour de l'épreuve, un **certificat** de « non contre-indication à l'exercice de l'épreuve physique » de moins de 4 semaines, établi par un médecin.

Un candidat qui ne fournit pas de certificat médical ou qui le fournit hors délai est **ELIMINE**.

Grossesse et situations médicales particulières

Les candidates en état de grossesse ou en congé maternité ainsi que les candidats présentant une altération de leur état de santé doivent adresser au jury, un certificat médical datant de moins de 4 semaines établi par un médecin agréé.

Le courrier doit être adressé par voie postale en recommandé simple et avant le début des épreuves d'admission,

La moyenne des notes obtenues à la même épreuve leur est attribuée.

Que faire si...

je me blesse en cours d'épreuve?

Le jury m'attribue une note en fonction de la prestation réalisée.

je me foule la cheville la veille de l'épreuve pratique ?

Il faut obligatoirement se présenter à l'épreuve d'éducation physique et sportive avec la convocation et un certificat médical d'un médecin agréé attestant le motif de l'empêchement pour faire enregistrer la dispense. On m'attribuera la moyenne des notes obtenues à cette épreuve.

Se UNSa Mon choix c'est l'Unsa !

Qualifications et prérequis

Secourisme

Vous devez justifier d'une attestation certifiant une qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (**P.S.C.1**) par le ministère de l'intérieur (sécurité civile).

A la date de publication des résultats d'admissibilité

Les candidats détenteurs de l'A.F.P.S. n'ont pas à justifier du P.S.C.1 .

Natation

Il vous faudra fournir une **attestation certifiant que vous avez réalisé un parcours d'au moins 50 mètres** dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public. Elle peut être établie soit par un Service universitaire (STAPS, SCAPS), soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale), soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation.

CLES 2 et C2i2e

Depuis la rentrée 2012, certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant et le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur niveau 2 sont exigés à la titularisation.

A la titularisation

Toutefois, certaines dispenses existent. En un clic, vous les retrouverez sur notre site internet

TOEIC en Anglais
TestDaf en Allemand
DELE en Espagnol

Retrouvez la liste des **équivalences** et **dispenses** sur notre site

www.se-unsa.org
Rubrique Etudiants

CLES : ATTENTION AUX RUMEURS

Seuls les Masters qui contiennent dans leur construction même des ECTS de langues vivantes, régulièrement évalués en examen final ou partiel, valent un niveau B2 à la triple condition suivante :

- L'obtention du master doit être constituée d'ECTS de langues vivantes (pas d'enseignement optionnel, auditorat libre).
- Ces ECTS de langue vivante doivent figurer explicitement sur l'attestation de Master délivrée à l'issue du cycle.
- Les ECTS ne doivent pas avoir été obtenus par compensation, précision faite sur le diplôme. La promotion n'est pas réservée aux débutants et grands débutants.

Contractuels

Concours et frais de transport

Lorsque les épreuves se déroulent en dehors de votre résidence administrative et familiale, vous pouvez prétendre à la prise en charge de frais de transport entre l'une de ces deux résidences et le lieu des épreuves.

Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile. Il peut être dérogé à cette disposition dans le cas où vous êtes appelé à vous présenter aux épreuves d'admission du concours.

Au SE-UNSA nous revendiquons pour vous le « respect » qui vous est dû!

Le Syndicat des Enseignants de l'Unsa, SE-Unsa, dispose d'une équipe de permanents que vous pouvez rencontrer pour demander conseil. Accueil téléphonique ou dans nos bureaux.
N'hésitez pas à solliciter notre équipe.

Recevez nos publications nationales, académiques, nos lettres d'actualité électroniques **sur simple demande**.

CLES et C2i2e

Si vous avez êtes **maître contractuel** ou agréé à titre définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit l'échelle de rémunération ; ou **enseignant non titulaire** des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association ou celle de personnel non titulaire exerçant des fonctions d'éducation dans ces mêmes établissements, et qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, **vous n'êtes pas tenu de justifier de ces deux qualifications.**

En savoir plus

www.se-unsa.org

Rubrique Non titulaires

Un espace spécifique « Non titulaire » dédié en page d'accueil sur notre site.
Nous écrire :
non-titulaires@se-unsa.org

Les écrits

Les copies

Les copies, après avoir été rendues anonymes, sont soumises à une double correction.

Elles ne comportent ni annotation ni appréciation dans un objectif pédagogique. Le jury n'est pas tenu d'établir des appréciations sur les prestations des candidats : son jugement est concrétisé par une note chiffrée.

La consultation des copies est possible sur demande. Attention, elles ne sont pas conservées dans les services du rectorat au-delà d'un an.

Note éliminatoire

- Note de 0/20 à une épreuve ou à l'une des parties de celle d'EPS.
- Absence à une épreuve ou à une partie d'épreuve.
- Présentation du candidat en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Rendu d'une copie blanche ou oubli de rendu de la copie.
- Non respect des choix faits au moment de l'inscription ou remise au jury d'un dossier ou de tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours.

Le jury

Le jury est souverain

Il fixe les seuils d'admissibilité et d'admission au concours.

Dès lors qu'il a délibéré de façon régulière, il n'existe aucune procédure d'appel des décisions de jury.

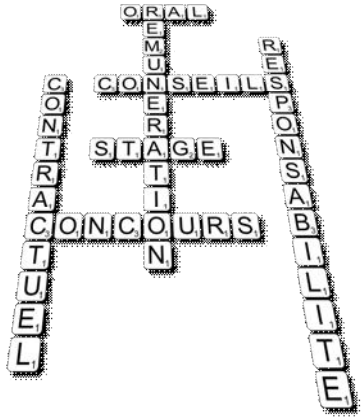

Mon choix c'est l'Unsa !

Spécificité de la maternelle

Le cycle 1 est placé sous le signe de 3 priorités :
la maîtrise du langage, la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie.

La structuration du temps et de l'espace chez l'élève en maternelle doit être un souci constant. A cet égard, les activités physiques sont très formatrices.

Les journées doivent être très structurées et rythmées. Il est essentiel d'alterner regroupements et travail en atelier, grand groupe et petits groupes.

En maternelle, tout enfant doit être remis directement à la personne désignée et présentée en début d'année.

Avant ou pendant votre stage, n'hésitez pas à faire appel à nous.

Besoin d'une info, d'un conseil, ne restez pas seul

Toute l'équipe du SE-UNSA est à votre écoute:

Syndicat des Enseignants -Unsa
209 bd St Germain
75 007 PARIS

01 44 39 23 00
www.se-unsa.org
secteur.formation@se-unsa.org

Mon choix c'est l'Unsa !

A conserver

Stage en responsabilité

Ce feuillet est un recueil d'informations, d'**extraits de règlementations** et de **conseils**, qui vous donnera quelques **repères sur la responsabilité de l'enseignant**, la gestion d'une classe. C'est également une petite mine d'infos pour **préparer vos épreuves orales**.

Ma rémunération

Vous avez la possibilité ou, en fonction de votre parcours master, l'obligation de faire des stages en responsabilité.
Les textes indiquent qu'ils sont d'une durée inférieure à 40 jours et ne peuvent excéder **6 semaines.**

La **rémunération bute hebdomadaire** prévue est de **495,44€***

Avant le stage, il vous faudra signer deux documents :

- une convention tripartite vous, université, inspection académique
- un contrat de travail indiquant vos horaires, vos obligations et votre rémunération.

Impératif!

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, le contrat de travail doit être signé avant de commencer le stage.
Contactez-nous en cas de problème

** Les donnée étant susceptible d'être modifiée. Contactez-nous pour connaître les données de la circulaire à paraitre*

Mon choix c'est l'Unsa !

Cela m'est arrivé...

Un parent me demande de justifier mes progressions.

Ce parent exprime son inquiétude. Rassurez-le avec diplomatie. Affirmez vos intentions et vos projets avec assurance et sérénité. C'est vous qui êtes le responsable pédagogique de vos activités dans le cadre des programmes officiels.

Demandez au directeur de l'école

- Les horaires de l'école pour les élèves, pour les enseignants.
- Renseignez-vous sur le crédit de photocopies, l'utilisation des installations sportives, de la bibliothèque et de la salle informatique.
- Le projet d'école, éventuellement le projet de cycle, et le règlement intérieur.
- L'organisation du service de surveillance, du restaurant scolaire.

À la sortie de la classe, il aborde les difficultés de son enfant.

Les échanges courts avec les parents permettent d'entretenir le lien. Mais n'abordez pas le travail ou le comportement de l'enfant entre deux portes. Proposez aux parents une entrevue que vous pourrez préparer et aborder sereinement.

LE CAHIER JOURNAL

C'est un outil de programmation et de planification de votre journée pédagogique, un outil d'auto-analyse, un des moyens de communication entre vous et le titulaire de la classe (si vous partagez une classe, ou avec un éventuel remplaçant).

Il doit donc rester dans la classe.

Il peut prendre la forme que vous voulez.
C'est vous qui le créez. C'est votre outil de travail.

Les indispensables

En début d'année, les enseignants sont amenés à transmettre un certain nombre de documents aux familles. Consultez les indispensables:

- **La fiche de renseignement de l'élève** .En maternelle, vérifiez le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école,
- **L'autorisation parentale** d'usage de l'image et de la voix si vous prévoyez des enregistrements audio et vidéo,
- Les éventuels PAI, **projets d'accueil individualisés**. Ils décrivent le protocole à appliquer en cas d'urgence médicale.

En cas de maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est rédigé en concertation avec le médecin scolaire, le directeur et la famille de l'enfant. Il décrit le protocole à appliquer en cas d'urgence. Si le médecin scolaire vous confie une trousse d'urgence, elle est à garder dans un lieu facile d'accès, à emporter lors de sorties hors de l'établissement (sans oublier de la remettre en place au retour).

Si votre stage s'effectue dans le cadre d'un remplacement, demandez au titulaire la liste des élèves concernés. Reprenez avec lui et le directeur le cadre du protocole à appliquer

Accident, que faire?

Dans un délai de **48 heures, il faut** :

- faire une déclaration auprès de l'organisme assureur de la famille (formulaire MAE à demander au directeur ou sur papier libre pour un autre organisme)
- remplir le formulaire administratif de déclaration d'accident. Un double doit être envoyé à l'I.E.N.

N'hésitez pas à demander conseil au directeur de l'école.